

A l'attention des Présidents ,des organisateurs

et des membres du Comité directeur

Lyon, le 11/12/2012

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Elective du Comité du Rhône de Triathlon

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire élective du comité du Rhône de triathlon.

Vendredi 18 janvier 2013 à 20h00 Au 8 rue Thevenet 69004 LYON

L'ordre du jour sera le suivant :

- ♣ Approbation du CR de l'AG saison 2011
- 4 Rapport moral du Président F. Lambolez.
 - 🖶 Rapport du Trésorier P. Garcia :
 - présentation des comptes 2012
 - approbation de l'exercice 2012
 - ♣ Bilan des actions 2012
 - ♣ Bilan sportif 2012
 - ♣ Communication : Site internet
- 4 Election au Comité Directeur et du président.
 - présentation du budget 2013et approbation du budget prévisionnel 2013
 - Questions diverses.

Rappels : Seuls les clubs participant à la vie du comité (présence à l'AG) peuvent avoir des aides de la part du comité.

De même que les clubs qui ne sont pas à jour de leur cotisation vis-à-vis du comité, ne pourront prétendre à aucune aide.

COMITE DU RHONE DE TRIATHLON

8 rue Thevenet 69004 Lyon

Téléphone : 0672558626 - Adresse Email : lescopetti@wanadoo.fr Adresse courrier : Chez Monsieur Copetti Bruno 25 allée Claude Debussy 69230 St Genis Laval



PROCURATION

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale du 18/01/2013, veuillez remettre votre procuration dûment remplie à un représentant **de votre club** qui y assistera

Melle, Mme, I	r
Président (e)	u club
•	à Mde me représenter à l'assemblée Rhône de triathlon du 18/01/2013 à 20h00 à Lyon
•	lre part à toute discussion ainsi qu'à tout vote sur les questions de tuer tout ou partie les présents pouvoirs et généralement faire le
F	ire précéder de la mention « Bon pour pourvoir »
A	le
Signature	



ELECTION

Il est rappelé que le mandat de l'actuel comité directeur expire le jour de l'assemblée générale.

C'est à dire que tous ses membres sont sortants et s'ils souhaitent se représenter, doivent faire, comme tout licencié éligible et à jour de ses cotisations, acte de candidature.

Merci de consulter les statuts du comité du Rhône de triathlon (ci-joint) pour les différentes modalités de cette élection.

Si vous désirez faire acte de candidature au Comité Directeur, merci de remplir le bulletin cidessous et de le renvoyer soit :

4 par courrier au secrétariat (Copetti Bruno 25 allée Claude Debussy 69230 St Genis Laval)

par Email (lescopetti@wanadoo.fr)

Avant le 02 janvier 2013

CANDIDATURE COMITE DIRECTEUR

Nom:		Prénom:
Adresse:		
Profession:		
Téléphone :		Portable:
Email:	@	
N° licence 2013 :		Club:
Fait acte de candidature au Comité D	irecteur	
Fait à	le	
Signature		

Présence AG du 18/01/2013

Organisateurs 2012	Nom du Représentant	Signature	Nbre de Voix
Aquathlon de Rillieux			10
Trikid/Bike and Run St Priest			10
Aquathlon de Villeurbanne			10
Tri/Bike and Run des Vallons du Lyonnais Vaugneray			10
Triathlon du Lac des Sapins			10
Triathlon Vaulx en Velin Villeurbanne			10
Saucona Tri Fontaine sur Saone			10
Triathlon Aquathlon d'Oullins			10
Aquathlon de Anse			10
Triathlon/Aquathlon île Barlet			10

TOTAL 100

Présence AG du 18/01/2013

	Nbre de	esence AG at Nbre de		
CLUBS	licenciés(2012)	voix 2012	Nom du représentant	Signature
	, ,			
ASVEL Triathlon	149	80		
Rillieux Triathlon	139	80		
CRV Lyon Triathlon	140	80		
Mach3 Triathlon	125	70		
Oulling Trigthlan	0.5	50		
Oullins Triathlon	65	50		
St Priest Triathlon	52	40		
Stiffest Humon	52	40		
Tarare Triathlon	60	40		
		-		
Triathlon Villefranche S.V	67	50		
Vaul× en Velin Triathlon	83	60		
Comité Sportif du Lac des Sapins	29	30		
	_			
ASSP Triathlon 69	9	10		
Triothlan Club das Mante du Lucannais		40		
Triathlon Club des Monts du Lyonnais	55 973	40 630		

Total 973 630





Structuration du triathlon dans le Rhône en 2012











Sommaire

1/Présentation

2/Organigramme

3/Clubs

4/Pratique jeunes

5/Organisations

6/Epreuves label développement durable

7/Actions

8/Communications

Présentation



Le comité du Rhône fait parti des 6 comités départementaux de la ligue Rhône Alpes

Licenciés: 973(21% de femmes) _ Comité le plus important : 27% du total régional (2ème: Drôme Ardèche avec 19,7% du total)

3 licenciés Handisport

Clubs: 12 — Comité le plus important (2ème: Isère avec 10 clubs)

Écoles de triathlon: 6 - Département comportant le plus d'écoles de triathlon de la région RA

Nombre d'organisations: 13 évènements dont 32 épreuves(triathlons,aquathlons,duathlons,bike and run et raid).

1 athlète sur liste espoir

Club D2 triathlon: 1 Club D3 triathlon: 1

17 arbitres dont : 4 féminines

9 arbitres principaux

2 arbitres nationaux + 1 stagiaire national

Élus du comité: 9 dont une féminine

Membres bénévoles:16

Organigramme



Président: Franck Lambolez

Vice président: Catherine Grossetête

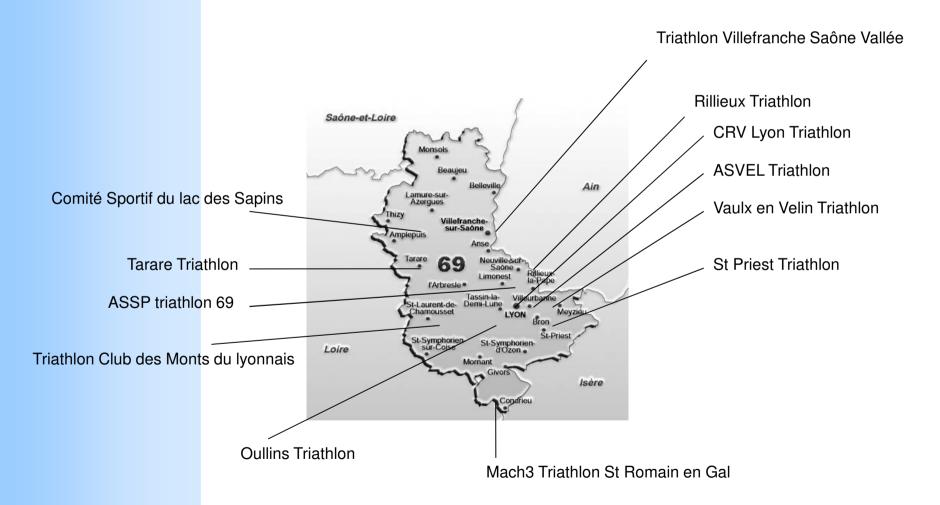
trésorier:Pascal Garcia

Secrétaire:Bruno Copetti

Membres élus: Francis Himber, Youri Gras, Jean Pierre Guillaume, Hervé Aulard, Ludovic Thoulouze.

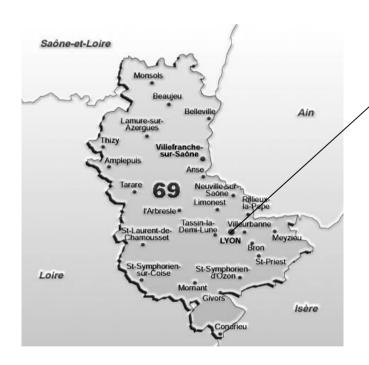
Clubs







Club D2 et D3

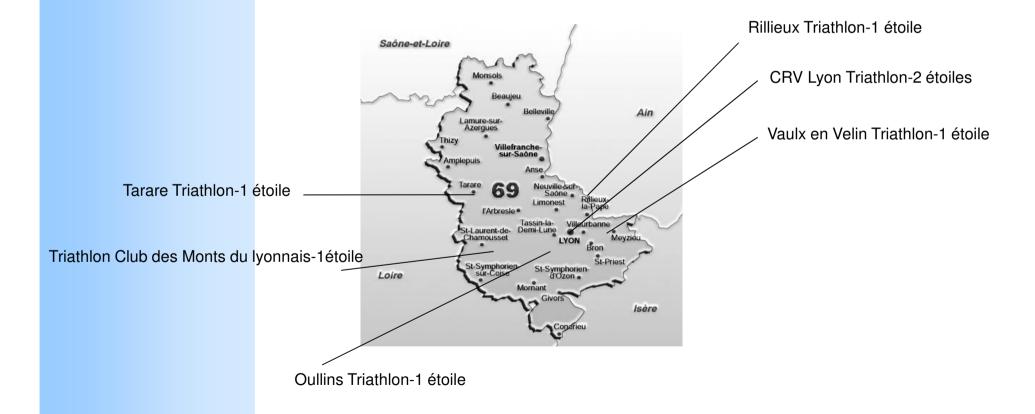


CRV Lyon Triathlon 1 équipe H en D2 triathlon 1 équipe F en D3 triathlon

Pratique jeunes



Écoles de triathlon



Pratique jeunes



250 jeunes de 6 à 19 ans

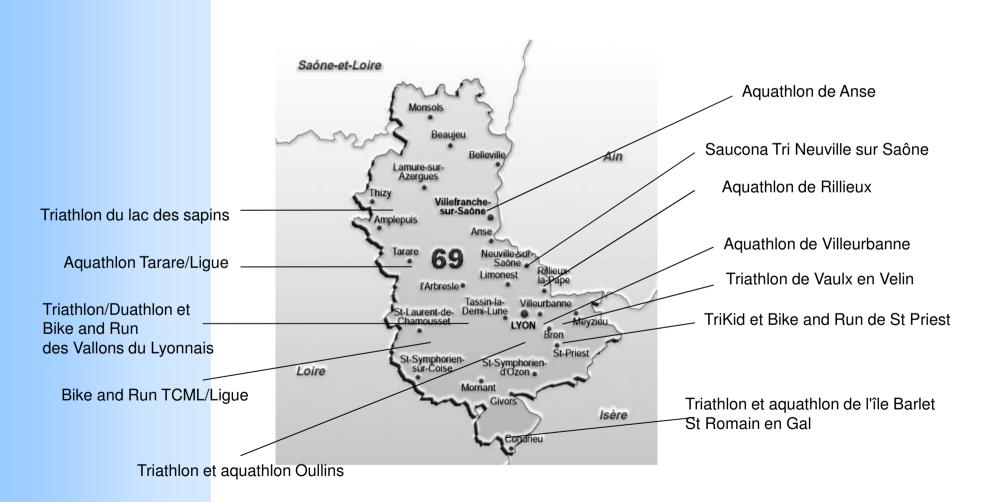
106 ont réalisé les tests class(benjamins à juniors) triathlon(sur 298 ligue RA)

28 participations aux championnats de France (triathlon(8), duathlon(8), aquathlon(12))

- 1 podium aux CF jeunes
- 2 sélectionnés aux France des ligues
- 1 athlète sur liste Espoir

Organisations





Epreuves Développement Durable



Saône-et-Loire Ain Triathlon et aquathlon Oullins Villefranchesur-Saône Triathlon du lac des sapins Amplepuis l'Arbresle . Tassin-la-Triathlon/Duathlon et St-Laurent-de-Bike and Run des Vallons du Lyonnais St-Symphorien-sur-Coise St-Symphorien-d'Ozon • Loire Triathlon et aquathlon de l'île Barlet Isère 'St Romain en Gal

Actions



Formation

Diplôme BF5

Jeunes arbitres

Test Class triathlon

2 journées qui ont rassemblées 150 jeunes

WE comité

Évènementiel

Sport en fête à Marcy l'étoile

Remise de récompenses:champions,lauréats du CG69,bénévoles.

Communication



Site Internet WWW.triathlon69.com

Banderole



Flammes



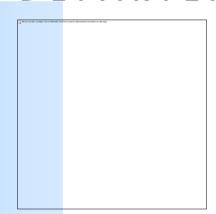
Partenaires







LE DÉPARTEMENT







ASSEMBLEE GÉNÉRALE 18 janvier 2013

Compte-rendu financier

Résultat 2012

Malgré la notification tardive de la subvention du Conseil Général qui n'a pu être enregistrée au résultat 2012 (4600 € au prévisionnel), nous parvenons à maîtriser le déficit dans des limites acceptables : 600 € (à rapprocher des 7300 € de report à nouveau).

Cette situation s'explique par les économies que nous avons pu faire sur plusieurs postes de dépenses mais également de recettes non-prévues.

La comparatif ci-dessous présente les écarts entre le réel et le prévisionnel (en vert et en rouge, les éléments les plus significatifs – positifs et négatifs).

Produits	Réalisé 2012	Prévu 2012
Subventions	2 450,00 €	7 100,00 €
Cotisations club	1 509,00 €	1 525,00 €
Aide Ligue Rhône-Alpes	1 457,00 €	0,00€
Intérêts livret	185,14 €	125,00 €
Produits exceptionnels	129,83 €	0,00€
Stage	0,00€	1 250,00 €
Total produits	5 730,97 €	10 000,00 €
Charges	Réalisé 2012	Prévu 2012
Récompenses	2 497,87 €	2 000,00 €
Organisations	1 418,60 €	2 000,00 €
Formations des cadres techniques	600,00€	600,00€
Vie des clubs	587,00€	1 200,00 €
Publicité, relations publiques	447,29 €	700,00 €
Frais administratifs	234,06 €	350,00 €
Services bancaires	189,86 €	150,00 €
Cotisation CDOS	180,00€	180,00€
Jeunes	159,00 €	200,00€
Stage	0,00€	2 500,00 €
Charges exceptionnelles	0,00€	120,00€
Total charges	6 313,68 €	10 000,00 €
Résultat	-582,71 €	0,00€

Outre la subvention non-versée du Conseil Général et qui sera en recul de près de 15% (4000 € contre 4600 € ces 6 dernières années), les faits marquants sont :

- L'organisation du week-end à Hauteville décalée en 2013, soit une économie de 1250 € (part prise en charge par le Comité),
- Les aides à la vie des clubs et aux organisations demandées de manière très partielle : 1200 € de moins que prévu,
- Un soutien de la Ligue pour la 2ème année consécutive : 1457 €,
- Un budget « récompenses » que nous dépassons cette année encore,
- Des frais bancaires relativement élevés malgré une utilisation basique de nos comptes bancaires.

Bilan

L'exercice 2012 se termine donc avec un report à nouveau (bénéfices cumulés des années précédentes) en léger recul : 6 709,00 €.

La quasi-totalité de la trésorerie est placée sur livret et ce tout au long de l'année (virements directs possibles depuis le livret).

Créances au 31/12/2012 : 430 € d'acompte versés à H3S pour le week-end des 9 et 10 février 2013.

<u>Dettes</u> au 31/12/2012 : 1200 €. Essentiellement aides sollicitées en toute fin d'année par les clubs et organisations, paiements reçus pour le WE 2013...

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel 2013 est bâti sur une hypothèse de 2 subventions du Conseil Général de 4000 € : subvention 2012 décalée et subvention 2013 en rythme normal.

L'aide de la Ligue, que nous recevons depuis 2 ans, est inscrite pour la première fois au prévisionnel. Son non-versement serait absorbé par une provision pour dépenses imprévues le cas échéant.

Produits	Prévu 2013	Critères d'évaluation
Subventions	6 400,00 €	4000 CG 2013 + 2400 CNDS 2013
Cotisations club	1 573,00 €	12 clubs x 50 € et 973 licenciés x 1 €
Aide Ligue Rhône-Alpes	725,00 €	Nouveaux Comités bénéficiaires en 2013
Intérêts livret	177,00 €	185 € en 2012
Produits exceptionnels	4 000,00 €	Subvention décalée CG 2012
Stage	950,00 €	20 stagiaires x 50 €
Formations	175,00 €	7 PSC1 à 25 €
Total produits	14 000,00 €	
Charges	Prévu 2013	Critères d'évaluation
Récompenses	3 000,00 €	> à 2500 en 2012
Organisations	2 000,00 €	4 triathlons jeunes x 500 €
Formations (cadres techniques)	2 100,00 €	14 BF5 x 100 € - 1 BF4 x 200 € - PSC1 500 €
Vie des clubs	1 573,00 €	Montant cotisations-clubs 2013
Publicité, relations publiques	1 000,00 €	
Frais administratifs	500,00€	
Services bancaires	190,00 €	Montant 2012
Cotisation CDOS	180,00 €	Montant 2012
Jeunes	500,00€	
Stage	2 500,00 €	Devis H3S + extras
Charges exceptionnelles	457,00 €	Provision pour dépenses imprévues
Total charges	14 000,00 €	

Comité	Comité du Rhône de Triathlon - Compte de résultat 2012						
Charges			Produits				
Compte	Libellé	Débit	Compte	Libellé	Crédit		
604100	Formation des cadres techniques	600,00€	<u>706100</u>	Stages	0,00€		
604200	Organisations	1 418,60 €	<u>740000</u>	Subventions	2 450,00 €		
<u>604300</u>	Jeunes	159,00€	<u>740100</u>	Aides Ligue Rhône-Alpes	1 457,00 €		
<u>604500</u>	Vie des clubs	587,00€	<u>756000</u>	Cotisations clubs	1 509,00 €		
<u>606400</u>	Frais administratifs	213,02€	<u>760000</u>	Intérêts livret	185,14 €		
<u>623000</u>	Publicité, publications, relations publiques	447,29 €	<u>770000</u>	Produits exceptionnels	129,83 €		
<u>625700</u>	Récompenses	2 497,87 €					
<u>626000</u>	Frais postaux	21,04€					
<u>627000</u>	Services bancaires	189,86 €					
658600	Cotisations	180,00€					
	Total gér	néral : 6 313,68 €			Total général : 5 730,97 €		
					Résultat (déficit) : -582,71 €		

Comité du Rhône de Triathlon - Bilan 2012

ACTIF	E	Exercice 2011			
ACTIF	Brut	Amort. et provisions	Net	Net	
I - Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
Immobilisations corporelles	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
Immobilisations financieres	0,00€	0,00€	0,00€	1 500,00 €	
II - Actif circulant					
Stocks et en cours	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
Créances clients	0,00€	0,00€	0,00€	800,00€	
Fournisseurs créditeurs	430,00 €	0,00€	430,00€	0,00€	
Autres créances	0,00€	0,00€	0,00€	42,55€	
Disponibilités et VMP	7 490,95 €	0,00€	7 490,95 €	8 736,21 €	
Total II	7 920,95 €	0,00 €	7 920,95 €	9 578,76 €	
III- Comptes de régularisation					
Comptes de régularisation	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
Total ACTIF	7 920,95 €	0,00 €	7 920,95 €	10 328,76 €	

PASSIF	Exercice 2012	Exercice 2011			
I - Capitaux propres					
Report à nouveau	7 291,33 €	7 045,77 €			
Résultat non affecté	0,00€	245,56 €			
Résultat en formation	-582,71 €	0,00€			
Total I	6 708,62 €	7 291,33 €			
II - Provisions pour risques et	charges				
Provisions risques et charges	0,00€	0,00€			
III - Dettes	III - Dettes				
Emprunts	0,00€	752,18€			
Dettes fournisseurs	0,00€	2 097,60 €			
Dettes clients	0,00€	0,00€			
Autres dettes	1 212,33 €	187,65€			
Total II	1 212,33 €	3 037,43 €			
III- Comptes de régularisation					
Comptes de régularisation	0,00€	0,00€			
Total PASSIF	7 920,95 €	10 328,76 €			



Bilan sportif et des actions 2012



1/Nos épreuves

	Avenir	Découverte	Super Sprint	Sprint	CD	LD
Aquathlon	4	3	2	1	2	
Duathlon			1			
Triathlon	4	1	1	2	2	1
Raid				1		
Bike and Run	1	3		3		
TOTAL	9	7	4	7	4	1

Soit un total de 32 épreuves dans notre département.

2/ Nos licenciés



2/ Nos champions départementaux

Voir tableau ci-joint

3/Nos champions régionaux

- Arnaud DROUIN(CRV Lyon triathlon)
 Champion de Ligue Aquathlon Senior
- Serge FONTAINE(TCML)
 Champion de Ligue Aquathlon Master
- Nicolas DURIN(Mach3 triathlon)
 Champion de Ligue Triathlon des Neiges Senior
- Frederick DAVID/ Laurent MAYOUE(TVSV)
 Champions de Ligue Bike and Run Senior
 - Franck MAZET/ Jean Michel REY(TVSV)
 Champions de Ligue Bike and Run Master
- Marie Hermione DESSALLE/ Eric GRANDJEAN(TVSV)
 Champions de Ligue Bike and Run Mixte
 - Fanny Martinière (ASVEL Triathlon) Championne de Ligue Triathlon CD Master
 - Alix BRANCHFLOWER(CRV Lyon triathlon)
 Championne de Ligue Aquathlon cadette

4/Nos clubs titrés régionaux

Département le plus important de la lique Rhône Alpes en nombre de clubs(12)

- ASVEL Triathlon 4ème club Challenge Club Ligue
- CRV Lyon Triathlon
 2ème Club Challenge Avenir Ligue
 8ème Club Challenge Clubs Ligue
 Champion de ligue Triathlon homme Sprint
 Champion de lique Aquathlon homme
 - Mach 3 triathlon 3ème Club Challenge Avenir Ligue

5/Participations nationale

- Championnat de France des Clubs Masculin D2
 Participation du CRV Lyon Triathlon(7ème)
- Championnat de France des Clubs Féminin D3
 Participation du CRV Lyon Triathlon(10^{ème})
 - Coupe de France des Clubs Jeunes

CRV Lyon triathlon 3ème combiné

- Fanny Martinière (ASVEL Triathlon) Vice-Championne de France Aquathlon Master Championne de France Triathlon LD Master
- Alix BRANCHFLOWER(CRV Lyon triathlon) $3^{\text{ème}}$ championnat de France duathlon cadette

6/Labels 2012



• Ecole triathlon * Triathlon Club des Monts du Lyonnais Oullins Triathlon

Vaulx en Velin Triathlon
Rillieux triathlon
Tarare Triathlon

• Ecole triathlon **
CRV Lyon triathlon

Athlète inscrit sur les listes Ministériels 2011/2012

Sébastien Court CRV Lyon Triathlon-Espoir

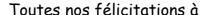
7/ Formation

Prépa BF5 2012

9 représentants de 4 clubs du Rhône ont planché sur les différents modules de formation du diplôme BF5, le vendredi 11 mai à Oullins.

Différents thèmes ont été abordés comme la méthodologie de l'entrainement, la technique des activités, la santé dans la pratique et la vie associative.

Ce rendez-vous proposé par le Comité du Rhône était une belle occasion de préparer au mieux l'examen BF5 2012 (26 mai) et les futures formations.



- BROSSET Hélène Rillieux Triathlon
- CHAIX Nicolas CRV Lyon Triathlon
- CHALOT Pascal ASVEL Triathlon
- DESALLE Flavie Triathlon Villefranche Saone Vallée
- LAMBOLEZ Audric CRV Lyon Triathlon
- MANCA Denis Oullins Triathlon
- MOUETTE Edouard Rillieux Triathlon
- TESSIER Regis ASVEL Triathlon
- VILLIE Quentin Triathlon Villefranche Saone Vallée

9 lauréats BF5 représentant 5 clubs

N'oublions pas qu'un rhodanien est également lauréat 2012 au niveau supérieur, à savoir le Brevet Fédéral d'entraîneur triathlon (BF4).

Il s'agit de Roland BORDET du CRV Lyon Triathlon.



8/ Class Triathlon



Le Comité du Rhône de triathlon a proposé deux sessions de tests Class Triathlon.

Les 10 décembre 2011 et 10 mars 2012 ont réuni à chaque rendez vous 80 jeunes du Rhône, des catégories benjamins à juniors.

L'occasion d'une formation à l'arbitrage (Top Gones) pour les minimes, cadets et juniors

9/Challenge du Conseil Général du Rhône

62 lauréats, voir dossier joint

80% des participants des triathlons Avenir du département font parti de ces lauréats.



Compte rendu des épreuves

Le trikid de Saint Priest a eu lieu dimanche 1ier avril. L'organisation s'est très bien déroulée.

Ainsi, nous avons eu 156 enfants (31 Minimes / 57 Benjamins / 37 pupilles / 28 poussins et 4 mini-poussins). C'est 39 de plus que l'année dernière.

Nous avons eu la chance d'avoir une météo idéale pour les enfants, durant l'après-midi. Environ 50 bénévoles étaient présents pour que tout se déroule au mieux.

3 arbitres ont aussi pu remplir correctement leurs fonctions, aucun carton n'a été utilisé. De plus, l'arbitrage a été fait de façon ludique et non de façon punitive. Remerciements aux arbitres.

La croix blanche est intervenue à quatre reprises sans gravité.

COMPTE RENDU TRIATHLON AVENIR DE VAULX EN VELIN 16 SEPTEMBRE 2012

C'est sous un beau soleil que s'est déroulée cette 20éme édition du Triathlon de Vaulx en Velin. Les jeunes avaient tous répondus présents car pour la 1ere fois la course des Benjamins Minimes était complète avec 100 inscrits. Les autres courses ont aussi connu un franc succès car c'est près de 230 enfants qui ont connu les joies de l'enchainement des disciplines. Parmi eux, 83 étaient des non licenciés soit 36.08%. Il est à noter que c'est dans les « petites » catégories que nous avions le plus de jeunes non licenciés. Beaucoup de jeunes des clubs du Rhône avaient fait le déplacement car ils représentent plus de 60% des licenciés avec des fortes délégations du CRV Lyon Triathlon et de Mach 3 Triathlon. Tous les participants étaient ravis surtout qu'ils sont repartis chacun avec sa photo franchissant la ligne d'arrivée.

CR Tri des Vallons

Madame, Monsieur

Tout d'abord, MERCI pour votre soutien pour cette année 2011/2012.

Avec vous, nous réalisons des projets qui étaient, encore l'année dernière, des rêves. Ensemble en 2012 nous avons réalisé de très belles choses.

Toute l'équipe d'organisation du Crv Lyon Triathlon et de Craponne Triathlon , tous les bénévoles, le staff médical, les motards, le public et bien sur les ont contribués avec une météo mitigée, à la réussite du 12 Lyonnais (7ème Challenge Eric Caradot).

l'épreuve reine n'a pas changé de format et proposait d'enchaîner deux manches, un Duathlon et un triathlon super-sprint.

Après la natation dans les bassins de la piscine, le parcours vélo sélectif à souhait s'est déroulé sur les routes des Monts du Lyonnais aux alentours du site de la CCVL, alors que le parcours pédestre empruntait le parcours de santé et les petites routes avoisinantes.

Le Challenge en son honneur a été remis au vainqueur de l'épreuve et sera reconduit sur les prochaines éditions. Le Triathlon Avenir réservé aux plus petits, nous a aussi donné un très beau spectacle avec tous ces champions en herbe, des mini poussins aux benjamins en passant par les pupilles, tous ont été récompensés de leurs participation.

Nous remercions la CCVL et son Staff Technique pour son accueil chaleureux et l'accès aux installations nautiques, Nous remercions TOUTES les personnes et amis, les Partenaires qui nous soutiennent et sans qui tout serait différent. Un grand Bravo à tous et à toutes, à l'année prochaine POUR LA 13^{ème} EDITION !!!

Michel BERTRAND Organisateur

Compte rendu Triathlon Aquathlon d'Oullins 2012

Pour les épreuves trois lieus étaient mobilisés : la piscine et son parc, le bas du Parc Chabrières, l'allée le long de l'Yzeron..

C'est ainsi que dès 13h30, 110 compétiteurs enfants s'élançaient pour le triathlon avenir. Dans la matinée 70 participants, adultes les avaient devancés pour l'aquathlon individuel et relais.

Dans une ambiance conviviale, une quinzaine de club de la région Rhône Alpes avaient engagé leurs jeunes compétiteurs pour cette dernière épreuve de la saison. Pour cette manifestation d'envergure, le club Oullins triathlon ne lésine pas sur les moyens,les adhérents et sympathisants sont recrutés pour l'encadrement : bassin, parc vélo, ouvreur, buvette, ambiance.

Petit bémol cependant pour l'organisation le coût élevé des frais d'organisation et d'arbitrage.

9/ WE Comité



Le week-end du Comité du Rhône affichait complet.

Dix-huit participants, en provenance de quatre clubs, ce sont retrouvés les 21 et 22 janvier à Hauteville dans l'Ain.

Au programme : course, ski de fond, foot en salle et, pour ne pas perdre le contact avec les disciplines en "thlon", biathlon.

Merci à tous les participants pour leur bonne humeur et large contribution au bon déroulement de ce week-end.





8/ Manifestations

 Participation du comité à « sport en fête » le 9 septembre au parc de Lacroix Laval. (dossier ci-joint)

Merci à Hervé, Franck, Francis et Nicolas.



• La salle de la piscine de Villefranche était pleine comme un oeuf le 24 Novembre 2012, en fin d'après-midi, pour la remise des récompenses 2012 du Comité du Rhône de Triathlon!

Merci aux champions du Rhône, aux jeunes lauréats du challenge Avenir, aux bénévoles et accompagnateurs pour votre présence.

Et naturellement, merci au Triathlon Villefranche Saône Vallée qui était notre hôte cette année.



Liberid • Egallité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE



SAISON 2012 champions du Rhône

Champions du Rhône d'Aquathlon – Rillieux 18 Mars 2012

Senior F	Nais GEOFFRAY	CRV Lyon Triathlon
Senior H	Arnaud DROUIN	CRV Lyon Triathlon
Vétéran F	Fanny MARTINERIE	ASVEL Triathlon
Vétéran H	Didier RIVET	Mach3 Triathlon

Champions du Rhône d'Aquathlon – Villeurbanne 25 Mars 2012

Minime F	Clémentine MAMMERI	CRV Lyon Triathlon
Minime H	Mathurin BOUTTE	TCML
Cadette	Alix BRANCHFLOWER	CRV Lyon Triathlon
Cadet	Quentin GAREL	Oullins Triathlon
Junior F		
Junior H	Léo BOTTIN	Oullins Triathlon

Champions du Rhône de Bike and Run - St Priest 1er avril 2012

Minime F			
Minime H	Valentin THIBAUT SOCHAY / Jean BERTHOUD	CRV Lyon Triathlon	
Cadette			
Cadet	Quentin GAREL / Quentin VARENNE	Oullins Triathlon	
Junior F			
Junior H			
Senior F			
Senior H	Frederick DAVID / Laurent MAYOUE	TVSV	
Master F			
Master H	Franck MAZET / Jean Michel REY	TVSV	

Champions du Rhône de Triathlon – Île Barlet 10 juin 2012

Senior F	Lauren DALOD	Rillieux Triathlon	
Senior H	Jean-Christophe BOIS	ASVEL Triathlon	
Master F	Fella OUMEDDOUR	Vaulx-en-Velin Triathlon	
Master H	Olivier BAILLY	Vaulx-en-Velin Triathlon	

Champions du Rhône de Triathlon - Vaulx-en-Velin 16 septembre 2012

Minime F	Anouck CHARNAL	CRV Lyon Triathlon				
Minime H	Jean BERTHOUD CRV Lyon Triathlon					
Club F	CRV Lyon Triathlon					
Club H	CRV Lyon Triathlon					

Champions du Rhône de Duathlon - Vaugneray 30 septembre 2012

Minime F	Clémentine MAMMERI CRV Lyon Triathlon				
Minime H	Jean BERTHOUD	CRV Lyon Triathlon			
Cadette					
Cadet	Quentin GAREL	Oullins Triathlon			
Junior F					
Junior M	Bastien COPETTI	CRV Lyon Triathlon			
Senior F	Cécile CHARNAL CRV Lyon Triathlon				
Senior M	Audric LAMBOLEZ CRV Lyon Triathlon				
Master F	Chafia AZOUZ	Mach3 Triathlon			
Master H	Christophe BERNARD Triathlon club des Monts du L				
Club F	CRV Lyon Triathlon				
Club H	CRV Lyon Triathlon				

Champions du Rhône de Triathlon - Vaugneray 30 septembre 2012

Cadette	Alix BRANCHFLOWER	CRV Lyon Triathlon	
Cadet	Quentin GAREL	Oullins Triathlon	
Junior F			
Junior M	Bastien COPETTI	CRV Lyon Triathlon	

Remise des récompenses

Lieu : piscine St Exupery à Villefranche Date : 24 novembre 2012 à 16h30 Seuls les présents seront récompensés Il est fortement recommandé de porter la tenue club

Challenge du Conseil Général du Rhône 2012

Les Lauréats

					Nbre d'épreuves/4
1 DIDELET	THEO	RILLIEUX TRIATHLON	М	MPO	3
2 GIGANTE	LOU	MACH 3 TRIATHLON	M	MPO	3
3 THEVENARD	TIM	TARARE TRIATHLON	М	MPO	4
1 BARBIER	ELIA	RILLIEUX TRIATHLON	F	PO	3
2 BISSARDON	SOHANE	TCML	F	PO	4
3 BORDET	THEO	TCML	М	PO	4
4 CASTET	CAMILLE	RILLIEUX TRIATHLON	F	PO	3
5 CHAMERAT-DUMONT	ALICIA	C.R.V. LYON TRIATHLON	F	PO	4
6 CHEVASSU	NATHAN	SAINT-PRIEST TRIATHLON	M	PO	3
7 CORNUT	EVA	RILLIEUX TRIATHLON	F	PO	3
8 GALISSI	LUCAS	MACH 3 TRIATHLON	M	PO	3
9 LE BERRE	EMMA	C.R.V. LYON TRIATHLON	F	PO	4
10 LEGOFF	BENOIT	C.R.V. LYON TRIATHLON	М	PO	3
11 PORTHERET	OSCAR	RILLIEUX TRIATHLON	M	PO	3
12 RIVET	MARGOT	MACH 3 TRIATHLON	F	PO	3
13 THEVENARD	ERINE	TARARE TRIATHLON	F	PO	4
1 AULARD	YANN	ASVEL TRIATHLON	M	PU	3
2 CASTET	MARIE	RILLIEUX TRIATHLON	F	PU	3
3 CHAIX	MARIE	C.R.V. LYON TRIATHLON	F	PU	3
4 CHARNAL	ELOUAN	C.R.V. LYON TRIATHLON	M	PU	3
5 COLAS	PIERRE-HUGO	ASVEL TRIATHLON	М	PU	3
6 DEBISE	LAURA	C.R.V. LYON TRIATHLON	F	PU	3
7 DIDELET	CARLA	RILLIEUX TRIATHLON	F	PU	3
8 FOUCHARD	BASILE	SAINT-PRIEST TRIATHLON	M	PU	4
9 GAUTHIER	PRISCILLIA	C.R.V. LYON TRIATHLON	F	PU	3
10 GREGOIRE	MATHIS	TCML	M	PU	4
11 HUGUES	KARL	MACH 3 TRIATHLON	M	PU	4
12 MAMMERI	MARGOT	C.R.V. LYON TRIATHLON	F	PU	4
13 MILIOTI	THOMAS	ASVEL TRIATHLON	M	PU	4
14 PORTHERET	MATHIS	RILLIEUX TRIATHLON	М	PU	3
15 RUQUET	PAUL	TCML	M	PU	3
16 THEVENARD	LIAM	TARARE TRIATHLON	М	PU	4

						Nbre d'épreuv
1	BERERD	TOM	TVSV	М	BE	3
2	BERTAUX	MAUREEN	CRV LYON TRIATHLON	F	BE	4
3	BISSARDON	MAEL	TCML	М	BE	4
4	BORDET	TONY	TCML	М	BE	4
5	CHAUFFERIN	NOE	CRV LYON TRIATHLON	М	BE	3
6	DORIER	EVAN	CRV LYON TRIATHLON	М	BE	3
7	FOUCHARD	NINA	St PRIEST TRIATHLON	F	BE	4
8	GIGANTE	UGO	MACH 3 TRIATHLON	M	BE	3
9	GRAS	JEANNE	TCML	F	BE	4
10	GREGOIRE	MAUD	TCML	F	BE	4
11	JEUNOT	ELOUAN	TCML	М	BE	3
12	MICHEL	LILIAN	CRV LYON TRIATHLON	М	BE	3
13	MONTABONNET	ELOISE	MACH 3 TRIATHLON	F	BE	3
14	NONY	CORENTIN	ASVEL TRIATHLON	М	BE	3
15	PERSOUD	VICTOR	VAULX EN VELIN TRIATHLON	М	BE	4
16	RIVET	THOMAS	MACH 3 TRIATHLON	M	BE	4
17	ROCHAT	ALEXIS	ASVEL TRIATHLON	М	BE	3
18	SUBRIN	LOUIS	MACH 3 TRIATHLON	M	BE	3
19	THEVENARD	NATHANAEL	TARARE TRIATHLON	М	BE	4
1	BERTAUX	MADELINE	CRV LYON TRIATHLON	F	МІ	4
	CHAIX	HUGO	CRV LYON TRIATHLON	М	MI	3
3	CHILLET	MARIE	TCML	F	MI	3
4	GUILLERMIN	MAEL	TARARE TRIATHLON	М	MI	3
5	LAFONT	QUENTIN	VVT	М	MI	3
6	LE BERRE	THEO	CRV LYON TRIATHLON	М	MI	3
7	MAMMERI	CLEMENTINE	CRV LYON TRIATHLON	F	MI	3
8	MOHAMMEDI	MALIK	ASVEL TRIATHLON	М	MI	3
9	MOSCHETTO	ANTOINE	CRV LYON TRIATHLON	М	MI	3
-	POYARD	MARIUS	TCML		MI	4
11	TESSIER	LUDIVINE	ASVEL TRIATHLON	F	MI	3



Envie de différence ? Vibrez Triathlon!

Bruno Copetti Secrétaire Comité départemental

25 allée Claude Debussy 69230 St Genis laval Portable : 06.72.55.86.26

■ lescopetti@wanadoo.fr

"Sports en fête" dimanche 9 septembre 2012



Ce rendez-vous annuel de cette fête du sport est incontournable pour découvrir et s'initier aux différents comités présents soit plus de 40 disciplines. La météo clémente à contribuer à la réussite de cette manifestation où le public a répondu présent.

Concernant le comité du Rhône de Triathlon, l'animation prévue pour expliquer et initier notre discipline eu un beau succès avec sans interruption des jeunes de 5 à 15 ans voulant pratiquer. Environ 150 enfants ont participé à cette animation.

Cette initiation consistait à enchainer le vélo + course à pied sur un parcours technique demandant adresse et gestion de l'effort.





Stand d'information

Encadrement pour l'initiation au triathlon

Pendant ce temps, au stand, on pouvait avoir tous les renseignements sur les clubs du Rhône et informer sur ce qu'est le triathlon, comment on s'entraine, comment se passe une compétition, etc....





Parcours à pied

Arrivée vélo



File d'attente des participants et départ d'un "mini défi"





L'assistance toujours présente

Le public prêt à encourager

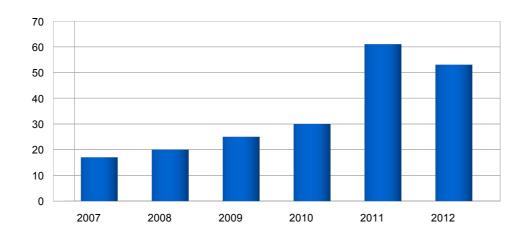
Tous ont reçu cadeau du Conseil Général du Rhône vivement apprécié.



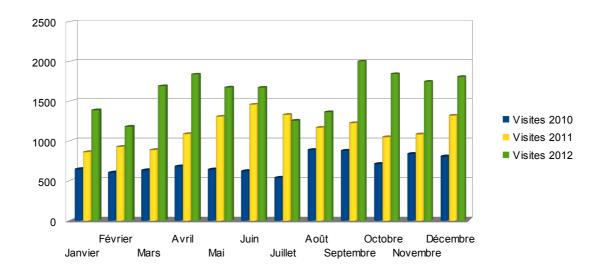
Assemblée Générale 18 janvier 2013

Site web: www.triathlon69.com

53 actualités ont été diffusées en 2012 sur le site du Comité, soit une info par semaine en moyenne.



L'audience du site continue à augmenter, avec 19883 visites en 2012 (13694 en 2011, 8474 en 2010) ce qui représente un peu plus de 50 visites chaque jour.



Liste des candidats à l'élection du Comité Directeur du Comité du Rhône

18/01/2013

Nombre de postes = 5 à 10

16 ans à plus âgé, total=773 licenciés

Dont 134 licenciées = 17,33%

Donc 17% des 10 postes = 1,7 poste (donc 2) réservés aux féminines

Voir statuts

Aulard Hervé ASVEL Triathlon

Copetti Bruno Mach3 triathlon

Garcia Pascal Rillieux Triathlon

Gras Youri Triathlon Club des Monts du Lyonnais

Grossetête Catherine Vaulx en Velin triathlon

Guillaume Jean Pierre St Priest Triathlon

Himber Francis Triathlon Villefranche Saône Vallée

Lambolez Franck CRV Lyon triathlon

Mainard Francis Tarare Triathlon

Thoulouze Ludovic Oullins Triathlon

STATUTS « Comité du Rhône de Triathlon»

1.	DISPOSITIONS RELATIVES AU BUT ET A LA COMPOSITION DU COMITE DEPARTI	EMENTAL3
	1.1.But	3
	1.2. Composition du Comité Départemental	3
	1.3. Prérogatives	4
2.	DISPOSITIONS RELATIVES AUX ORGANES DU COMITE DEPARTEMENTAL	4
	2.1.L'Assemblée Générale	4
	2.2.Les instances dirigeantes	6
	2.3.Le Président	8
	2.4. Autres organes du Comité Départemental	9
3.	DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES	9
	3.1.Ressources annuelles	9
	3.2.Comptabilité	9
4.	MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION	10
5.	SURVEILLANCE ET PUBLICITE	10

STATUTS « COMITE DU RHONE DE TRIATHLON »

1. <u>DISPOSITIONS RELATIVES AU BUT ET A LA COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL</u>

1.1. But

- 1.1.1. L'association dite « Comité Du Rhône de Triathlon » fondée le 14 Février 1989, déclarée à la Préfecture du Rhône sous le n° 126049 et affiliée à la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.), a pour objet, sur le territoire de son ressort :
 - d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du Triathlon, du Duathlon et des disciplines associées,
 - de rassembler toutes les personnes, les associations et tous les organismes dont l'objet est la pratique ou l'organisation de Triathlon, du Duathlon et des disciplines associées,
 - d'exercer les pouvoirs techniques et administratifs qui lui seront confiés par la L.R.TRI.,
 - de représenter ses membres auprès des administrations, institutions ou organismes qui sont intéressés par la pratique du Triathlon, du Duathlon et des disciplines associées.
- 1.1.2. Sa durée est illimitée.
- 1.1.3. Elle a son siège social au : « 8 rue Thevenet 69004 Lyon ». Le siège social peut être transféré dans un autre lieu par délibération de l'Assemblée Générale.
- 1.1.4. Son ressort territorial ne peut être autre que celui des services déconcentrés du ministère chargé des sports que sous réserve de justifications et en l'absence d'opposition motivée du ministre chargé des sports.

1.2. Composition du Comité Départemental

- 1.2.1. Le Comité Départemental de Triathlon se compose des groupements sportifs constitués sous forme d'associations, conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901, affiliés à la F.F.TRI. et dont le siège est situé sur le territoire de son ressort.
- 1.2.2. Elle peut grouper, également en qualité de membres :
 - 1° Les personnes physiques auxquelles elle délivre directement des licences ;
 - 2° Elle peut aussi se composer de membres bienfaiteurs et d'honneur qui sont agréés par ses instances dirigeantes.
- 1.2.3. La qualité de membre du Comité Départemental se perd par la démission. S'il s'agit d'une personne morale, celle-ci est constatée à partir du moment où elle n'a pas effectué sa réaffiliation auprès de la Fédération.

1.3. Prérogatives

- 1.3.1. Les prérogatives du Comité Départemental sont :
 - la tenue d'assemblées périodiques,
 - la diffusion de l'information sous forme éventuellement d'un bulletin,
 - l'aide technique, morale et matérielle apportée aux groupements et personnes affiliés,
 - l'organisation de championnats, coupes ou challenges au niveau départemental et l'attribution des titres correspondants,
 - l'organisation de stages de perfectionnement d'athlètes,
 - toute action qu'elle pourra mener pour le développement du Triathlon, du Duathlon et des disciplines associées sur le territoire de son ressort.
- 1.3.2. Les actions mises en œuvre s'insèrent dans le cadre du plan de développement mis en place par la Ligue Régionale de Triathlon sous l'autorité de la Fédération Française de Triathlon.
- 1.3.3. Le Comité Départemental peut recevoir délégation de tout ou partie des prérogatives de la L.R.TRI., dans les conditions prévues par le règlement intérieur de la F.F.TRI.

2. <u>DISPOSITIONS RELATIVES AUX ORGANES DU COMITE DEPARTEMENTAL</u>

2.1. L'Assemblée Générale

2.1.1. Composition

- 2.1.1.1. L'Assemblée Générale du Comité Départemental se compose :
 - des représentants des associations sportives affiliées
 - > des licenciés individuels de la F.F.TRI. résidant sur son territoire.

Ces représentants doivent être licenciés à la F.F.TRI.

2.1.1.2. Les associations sportives affiliées lors la dernière saison sportive précédent l'Assemblée Générale Départementale considérée disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de membres licenciés au cours de la saison sportive précédent l'Assemblée Générale, selon le barème suivant :

```
    3 à 10 licenciés = 10 voix
    11 à 20 licenciés = 20 voix
    21 à 40 licenciés = 30 voix
    41 à 60 licenciés = 40 voix
    61 à 80 licenciés = 50 voix
    81 et 100 licenciés = 60 voix
```

10 voix supplémentaires par tranche de 30 licenciés supplémentaires.

Tout licencié individuel dispose d'une voix lors des votes.

Tout organisateur d'une ou plusieurs épreuves dispose de 10 voix lors des votes.

Les membres du Comité Directeur du Comité Départemental peuvent assister à l'Assemblée Générale et disposent de 10 voix, sauf pour les élections au Comité Directeur et pour l'élection du Président.

2.1.1.3. Chaque représentation dispose du quota de voix attribué, plus, le cas échéant d'un quota de voix par pouvoir.

2.1.1.4. Le mandataire peut disposer, en plus de son quota de voix propres, de quotas de voix d'autres membres du C.D.TRI., sur la base de procurations signées par les mandants. En tout cas, le quota de voix total porté par le mandataire (hors son propre quota) ne peut excéder 10 % du total des voix des membres du C.D.TRI. pour l'Assemblée Générale considérée. Dans le cas contraire, le quota cumulé de voix retenu pour le mandataire est le total le plus élevé de la limite des 10 %.

2.1.2. Fonctionnement

- 2.1.2.1. L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du Comité Départemental. Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur, au plus tard avant l'Assemblée Générale Régionale, et chaque fois que sa convocation est demandée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée représentant le tiers des voix.
- 2.1.2.2. L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur.
- 2.1.2.3. La convocation, accompagnée d'un ordre du jour, est adressée à la représentation des associations sportives de son territoire affiliées à la Fédération un mois avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.
- 2.1.2.4. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres, représentant au moins la moitié des voix, est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, elle est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale 15 jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Dans ce cas l'Assemblée Générale statue sans condition de quorum.
- 2.1.2.5. Les décisions de l'Assemblée Générale (hors Modification des Statuts et Dissolution) sont adoptées à la majorité relative des membres présents ou représentés, représentant au moins la moitié des voix.
- 2.1.2.6. L'Assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique générale du Comité Départemental. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du Comité Départemental.
- 2.1.2.7. L'Assemblée Générale approuve le bilan, le compte de résultats de l'exercice budgétaire clos, adopte le budget et l'ensemble des coûts. Elle élit chaque année un Contrôleur aux Comptes chargé de vérifier la bonne tenue de la comptabilité.
- 2.1.2.8. Sur la proposition du Comité Directeur, elle adopte :
 - les statuts
 - > le règlement intérieur
- 2.1.2.9. L'Assemblée Générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans.
- 2.1.2.10. Elle décide seule des emprunts excédant la gestion courante.
- 2.1.2.11. Les votes de l'Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret
- 2.1.2.12. Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de son territoire et à la Ligue.
- 2.1.2.13. Elle pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Comité Directeur, et à l'élection du Président.
- 2.1.2.14. L'Assemblée Générale élit ses représentants à l'Assemblée Générale de la F.F.TRI..

2.2. Les instances dirigeantes

2.2.1. Le Comité Directeur

2.2.1.1. Attributions

- 2.2.1.1.1. Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur qui est chargé de l'administration générale du Comité Départemental et suit l'exécution du budget.
- 2.2.1.1.2. Le Comité Directeur adopte les règlements du Comité Départemental autres que ceux adoptés par l'Assemblée Générale.
- 2.2.1.1.3. Il exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe du Comité Départemental.

2.2.1.2. Composition et fonctionnement du comité directeur

- 2.2.1.2.1. Le Comité Directeur est composé de 5 à 10 membres.
- 2.2.1.2.2. La représentation des femmes est garantie au sein du Comité Directeur en leur attribuant à minima un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées éligibles
- 2.2.1.2.3. Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin uninominal à un tour à bulletin secret par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles
- 2.2.1.2.4. Le mandat du Comité Directeur expire à la date de l'assemblée générale du Comité Départemental suivant les derniers Jeux Olympiques d'Eté.
- 2.2.1.2.5. Ne peuvent être élues au Comité Directeur :
 - 1° Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
 - 2° Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
 - 3° Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave à la réglementation sportive et constituant une infraction à l'esprit sportif.
- 2.2.1.2.6. Tout licencié éligible (cf. 1.4.1. des statuts de la F.F.TRI.) et à jour de ses cotisations, peut être candidat. Les candidatures au Comité Directeur doivent être envoyées par les candidats au plus tard 15 jours francs avant l'Assemblée Générale du Comité Départemental. Le jour de l'Assemblée Générale et le jour d'expédition de candidature ne sont pas pris en compte dans le décompte des jours fixant la date limite de dépôt de candidature, le cachet de la poste fait foi.
- 2.2.1.2.7. Un nombre de postes proportionnel au pourcentage de féminines éligibles à la date du 31 octobre précédant l'Assemblée Générale est au minimum attribué à celles ci. Le calcul est établi sur l'ensemble du nombre de membres du comité directeur, en arrondissant le nombre de postes au nombre entier le plus proche (0,5 étant arrondi à 1). Si le nombre de candidates est inférieur au nombre de postes à pourvoir, les postes resteront vacants jusqu'à l'assemblée générale suivante.
- 2.2.1.2.8. Les bulletins présentent la liste des candidats par ordre alphabétique avec cases à cocher. Pour être valable, un bulletin ne pourra porter plus de coches que ne le prévoit le nombre de sièges à pourvoir.
- 2.2.1.2.9. Pour l'élection, chaque membre du Comité Départemental dispose d'autant de listes de candidats que de voix qui lui sont attribuées selon les modalités définies au paragraphe « composition de l'assemblée générale » (cf. 2.1.1.2.). Pour être comptabilisée au titre du vote, chaque liste déposée dans l'urne doit comporter un nombre de noms égal au maximum au nombre de poste à pourvoir.

Chaque membre du Comité Départemental, pour exprimer son vote, est tenu de déposer dans l'urne prévue à cet effet le nombre de listes qu'il souhaite dans la limite maximum du nombre de voix qui lui est attribué.

2.2.1.2.10. Après clôture du vote et dépouillement des résultats, les candidats sont classés de la première à la dernière place, dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenu.

Sont déclarés élus, selon le classement précité, autant de candidats que de postes à pourvoir. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Dans un premier temps les postes réservés aux féminines sont attribués selon la règle établie. Ensuite le solde des sièges est affecté quel que soit le sexe des élus.

- 2.2.1.2.11. Le Président étant élu par l'Assemblée Générale, sur proposition du Comité Directeur, conformément aux dispositions édictées par l'article 2.3.1., le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau Directeur conformément aux dispositions édictées par l'article 2.2.2.2.
- 2.2.1.2.12. Les postes vacants au Comité Directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'Assemblée Générale suivante.
- 2.2.1.2.13. Le Comité Directeur se réunit au moins 4 fois par an. Il est convoqué par le Président du Comité Départemental. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart de ses membres.

Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Le Comité Directeur délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

- 2.2.1.2.14. L'Assemblée Générale peut mettre fin au mandat du Comité Directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :
 - 1. l'Assemblée Générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentants le tiers des voix.
 - 2. les deux tiers des membres de l'Assemblée Générale doivent être présents ou représentés.
 - 3. la révocation du Comité Directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Tout membre qui, sans excuse valable acceptée par le Président, a manqué trois séances consécutives du Comité Directeur, perd cette qualité. Le vote par procuration et le vote par correspondance sont interdits.

- 2.2.1.2.15. Les Présidents des Clubs de son territoire peuvent être invités à assister, avec voix consultative, au cours de l'année, aux séances du Comité Directeur du Comité Départemental.
- 2.2.1.2.16. Toute personne invitée par le Président du Comité Départemental ainsi que les agents rétribués par le Comité Départemental, s'ils y sont autorisés par celui-ci, peuvent assister aux séances avec voix consultatives.
- 2.2.1.2.17. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général.
- 2.2.1.2.18. Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.
- 2.2.1.2.19. Le Comité Directeur vérifie les justificatifs présentés à l'appui des demandes de remboursement des frais.

2.2.2. Le Bureau Directeur

2.2.2.1. Attributions

- 2.2.2.1.1. Le Bureau Directeur est l'organe exécutif du Comité Directeur en charge de la gestion financière et administrative du Comité Départemental.
- 2.2.2.1.2. Il est chargé de mettre en place les décisions prises par le Comité Directeur.
- 2.2.2.1.3. Il a également pour mission de formuler toute proposition au Comité Directeur.

2.2.2.2. Composition et fonctionnement du Bureau Directeur

2.2.2.2.1. Après l'élection du Comité Directeur et du Président, le Comité Directeur élit les membres du bureau. Ceux ci sont élus parmi les membres du Comité Directeur.

Ils sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

- 2.2.2.2. Le Bureau Directeur est composé de 6 membres :
 - un Vice-Président,
 - un Secrétaire Général,
 - un Secrétaire Général Adjoint,
 - un Trésorier Général,
 - un Trésorier Général Adjoint.
- 2.2.2.2.3. Toute personne invitée par le Président du Comité Départemental ainsi que les agents rétribués par le Comité Départemental, s'ils y sont autorisés par celui ci, peuvent assister aux séances avec voix consultatives.
- 2.2.2.2.4. Le Bureau Directeur se réunit au moins 4 fois par an. Il est convoqué par le Président du Comité Départemental, ou à la demande d'au moins 2/3 de ses membres, 7 jours avant la date de la réunion.

2.3. Le Président

2.3.1. Dès l'élection du Comité Directeur, l'Assemblée Générale élit le Président du Comité Départemental.

Le Président est choisi parmi les membres élus du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

- 2.3.2. Le Président du Comité Départemental préside le Bureau Directeur, le Comité Directeur et l'Assemblée Générale.
- 2.3.3. Il ordonnance les dépenses.
- 2.3.4. Il représente le Comité Départemental dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.
- 2.3.5. Le Président peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le règlement intérieur.
 - Toutefois, la représentation du Comité Départemental en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.
- 2.3.6. Sont incompatibles avec le mandat de Président du Comité Départemental les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services

pour le compte ou sous le contrôle du Comité Départemental, de ses organes internes ou des associations qui lui sont affiliées.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus visés.

2.3.7. En cas de vacance du poste du Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'Assemblée Générale élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

2.4. Autres organes du Comité Départemental

2.4.1. Modalités de création d'autres organes et composition

- 2.4.1.1. Le Comité Directeur décide de la création de toute commission et/ou mission pour encadrer un aspect particulier du Comité Départemental.
- 2.4.1.2. Les membres des Commissions et les Chargés de Missions peuvent ne pas être membres du Comité Directeur. Toutefois, dans chaque Commission, un membre au moins du Comité Directeur désigné par le Président, est membre de droit.
- 2.4.1.3. Tous les Présidents de Commissions et les Chargés de Missions sont nommés par le Président du Comité Départemental. Celui-ci peut mettre fin à leur fonction après avis consultatif du Comité Directeur.
- 2.4.1.4. Les Présidents de Commissions proposent la liste des membres de leur Commission au Président du Comité Départemental qui les nomme. Il peut être mis fin au mandat de membre de la Commission par le Président de celle-ci, après avis consultatif de la Commission et du Président du Comité Départemental.
- 2.4.1.5. Les Présidents de Commissions et les Chargés de Missions peuvent assister avec voix consultative, soit sur leur demande et avec accord du Président, soit sur convocation, aux séances du Comité Directeur et à l'Assemblée Générale du Comité Départemental.

3. <u>DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES</u>

3.1. Ressources annuelles

Les ressources annuelles du Comité Départemental comprennent :

- 1º le produit de ses manifestations
- 2° les dotations financières de fonctionnement
- 3° les aides accordées par les partenaires économiques,
- 4º les subventions attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales et les divers organismes,
- 5° les ressources provenant des prestations qu'elle offre.

3.2. Comptabilité

La comptabilité du Comité Départemental est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur.

Sous réserve du respect des dispositions des textes en vigueur, cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.

L'exercice budgétaire se déroule du $1^{\rm er}$ janvier au 31 décembre. Le compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et le bilan de chaque exercice comptable sont transmis à la F.F.TRI. et à la Ligue Régionale dans le mois qui suit l'Assemblée Générale.

4. MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

4.1. Les statuts ne peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale que sur proposition du Comité Directeur ou du dixième au moins des membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le dixième des voix.

Les propositions de modifications devront être soumises pour approbation à la F.F.TRI.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modifications, est adressée aux membres de l'Assemblée Générale du Comité Départemental 30 jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'Assemblée Générale statue alors sans conditions de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

- 4.2. L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution du Comité Départemental que si elle est convoquée spécialement à cet effet. Elle se prononce dans les conditions prévues par l'article 4.1.
- 4.3. En cas de dissolution du Comité Départemental, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation de ses biens.
- 4.4. Les délibérations de l'assemblée générale concernant la modification des statuts, la dissolution du Comité Départemental et la liquidation de ses biens sont adressées sans délai à la L.R.TRI. et à la F.F.TRI..

5. SURVEILLANCE ET PUBLICITE

- 5.1. Le Président du Comité Départemental ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où elle a son siège tous les changements intervenus dans la direction du Comité Départemental.
- 5.2. Les procès verbaux de l'Assemblée Générale et les rapports financiers et de gestion sont communiqués chaque année aux membres définis au chapitre 1.2.1. du Comité Départemental, ainsi qu'à la L.R.TRI. et à la F.F.TRI..
- 5.3. Les documents administratifs du Comité Départemental et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du ministre chargé des sports ou de son délégué, à tout fonctionnaire accrédité par eux.
- 5.4. Le ministre chargé des sports a le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par le Comité Départemental et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.
- 5.5. Les règlements prévus par les présents statuts et les autres règlements arrêtés par le Comité Départemental sont communiqués à l'ensemble des associations sportives de leur territoire affiliées à la Fédération Française de Triathlon. Le règlement intérieur et les modifications qui lui sont apportées sont communiqués à la L.R.TRI. et à la F.F.TRI..

Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée Générale à Lyon(69004) le samedi 31 Janvier 2009, sous la Présidence de M.Lambolez.Frank.

Pour le Comite Directeur

Le Président Lambolez Franck Le Secrétaire Copetti Bruno